

SCOT PAYS DE RENNES

Observatoire de l'économie

Webinaire économie circulaire

DANS LE PAYS DE RENNES

Webinaire

11/03/2025



1. Poids de l'économie circulaire dans le Pays de Rennes
2. Le métabolisme territorial du Pays de Rennes
3. Économie circulaire et SCoT

Poids de l'économie circulaire

dans le Pays de Rennes

Quatre secteurs spécialisés dans l'économie circulaire

L'économie circulaire englobe toutes les activités augmentant l'efficacité d'utilisation des biens (mutualisation de biens, seconde main, réparation) et des ressources (traitement des déchets, recyclage,).

Quatre grands secteurs :

- Les activités de réparation et de maintenance
- L'économie de la fonctionnalité (locations de biens, commerces d'occasion)
- La collecte et le traitement des déchets
- Le cycle de l'eau

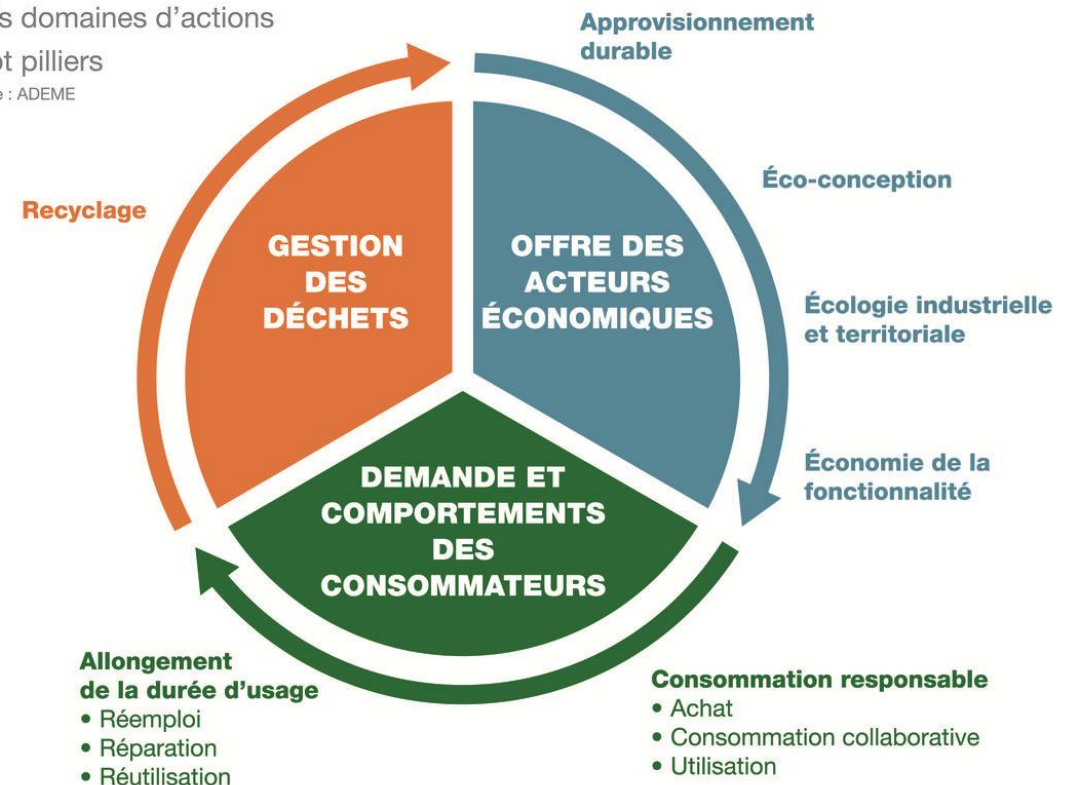
Sont prises en compte toutes les entreprises privées spécialisées dans l'un de ces 4 secteurs.

ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'actions

Sept piliers

source : ADEME

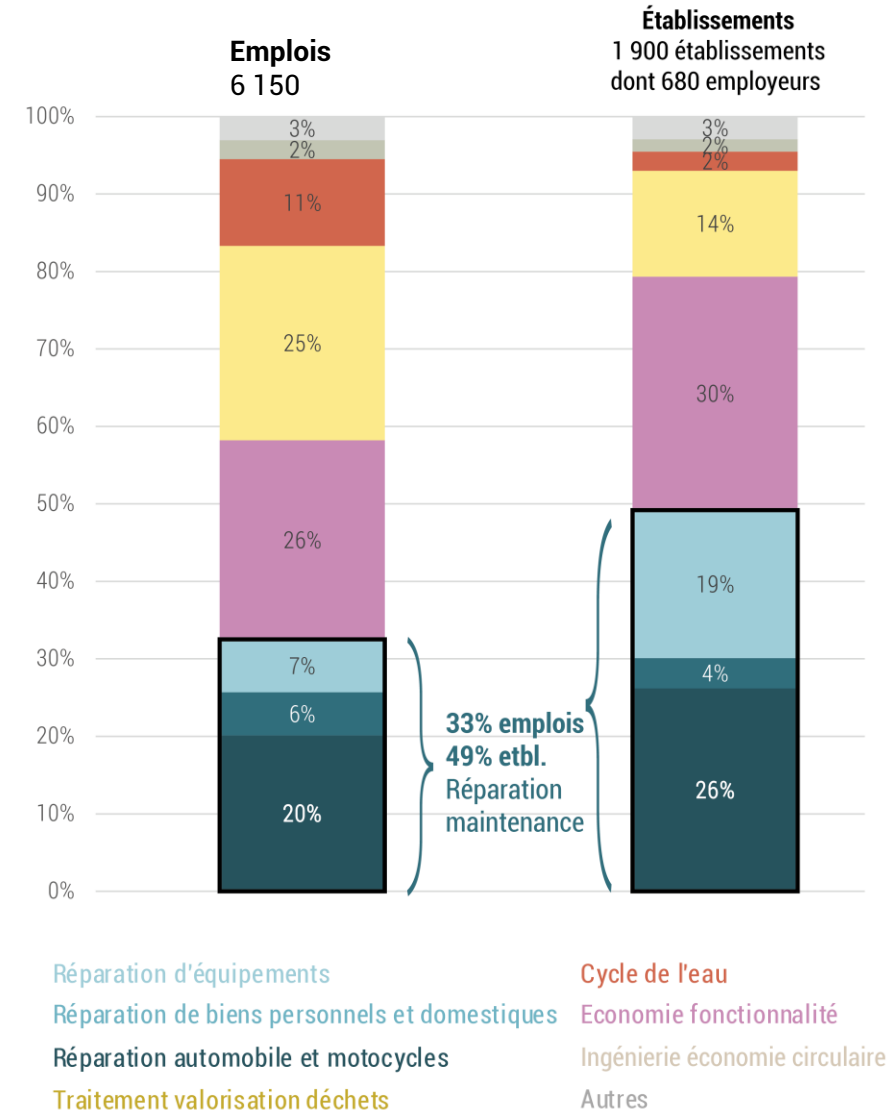


6 150 emplois privés à temps plein dans l'économie circulaire

Au 31/12/2022

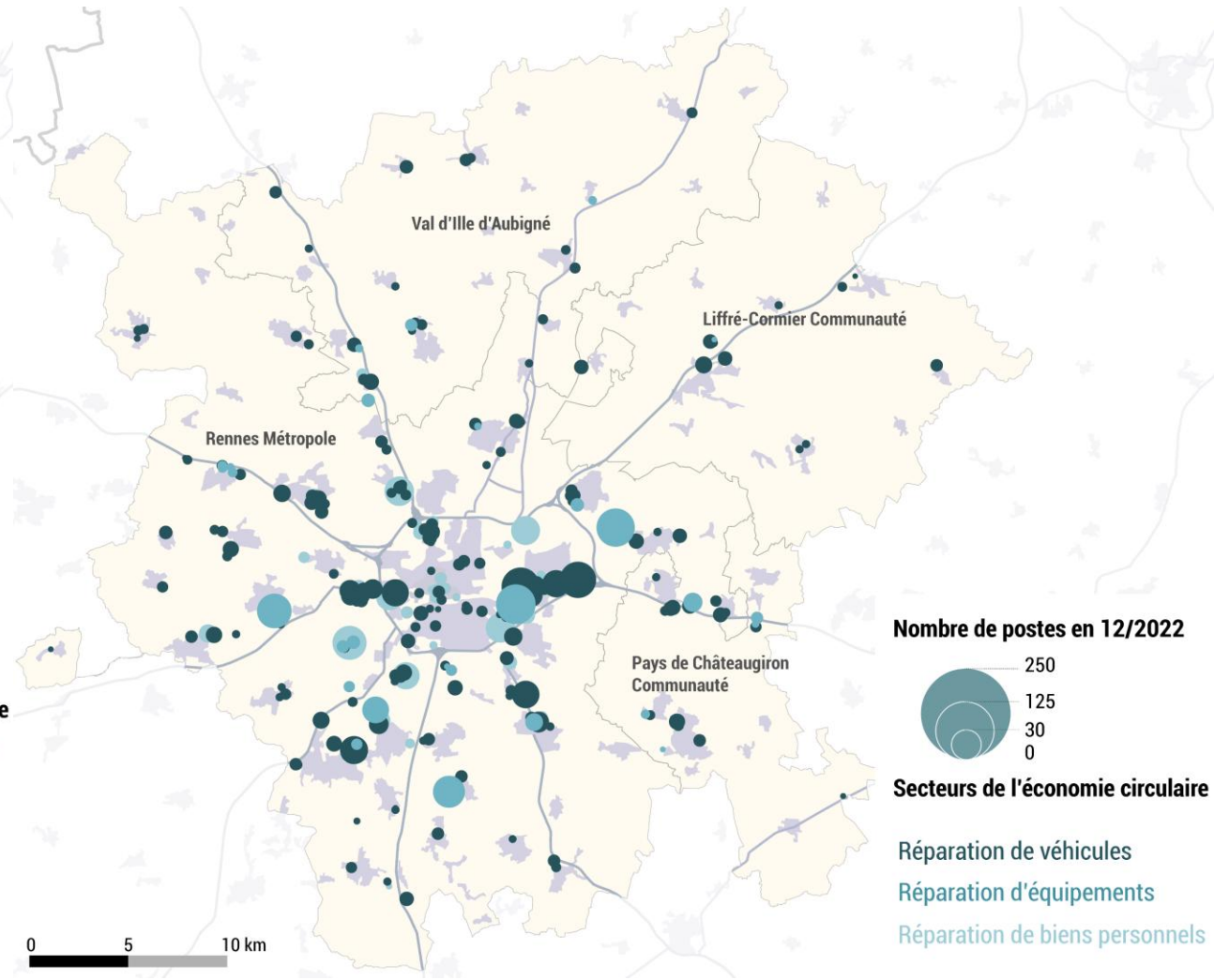
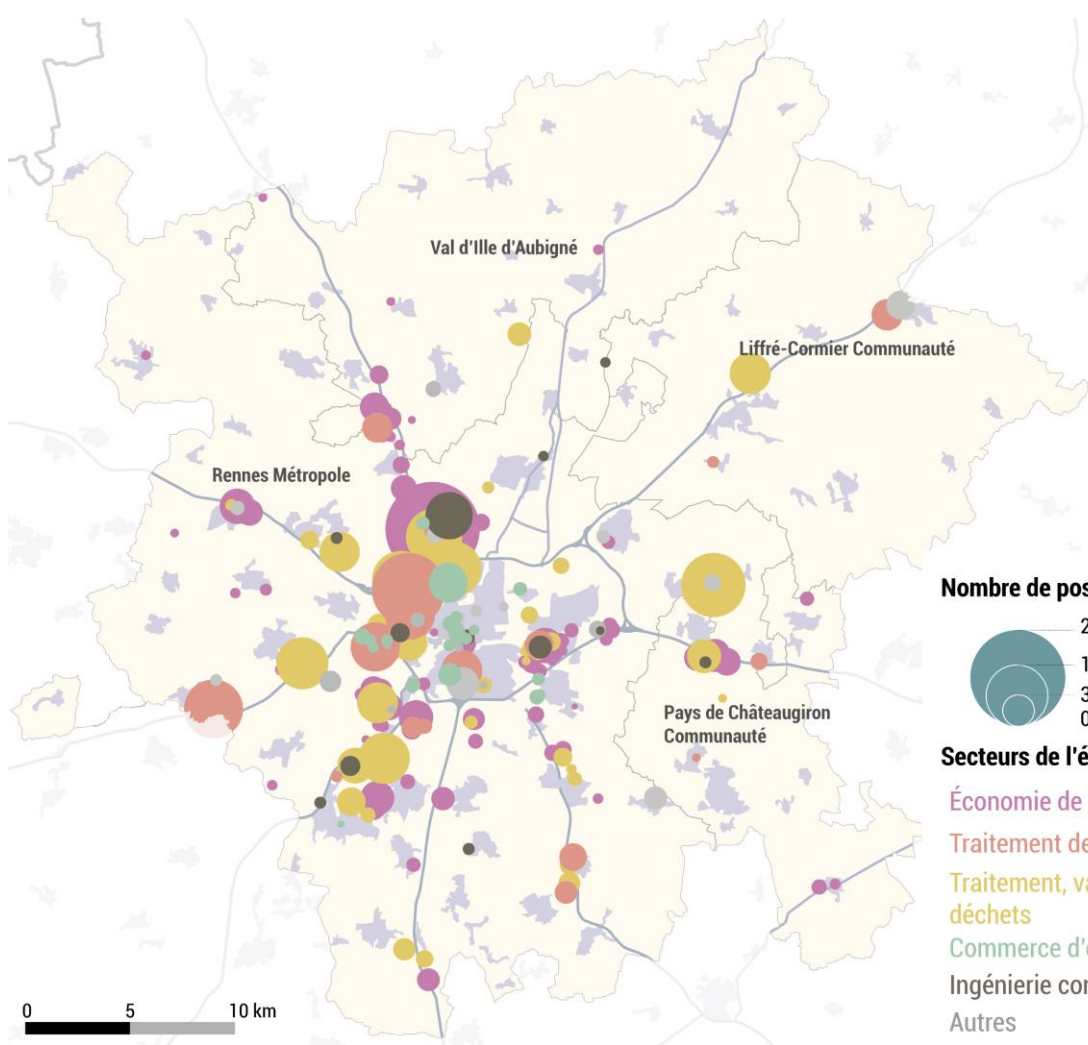
- **6 150 emplois** (ETP) dans l'économie circulaire (10 000 dans le département)
- **1 900 établissements** (4 200 dans le département)
- La réparation pèse un peu moins dans l'emploi du Pays de Rennes qu'ailleurs dans le département (33% vs 38%)

RÉPARTITION DE L'EMPLOI ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR SECTEUR EN 2022

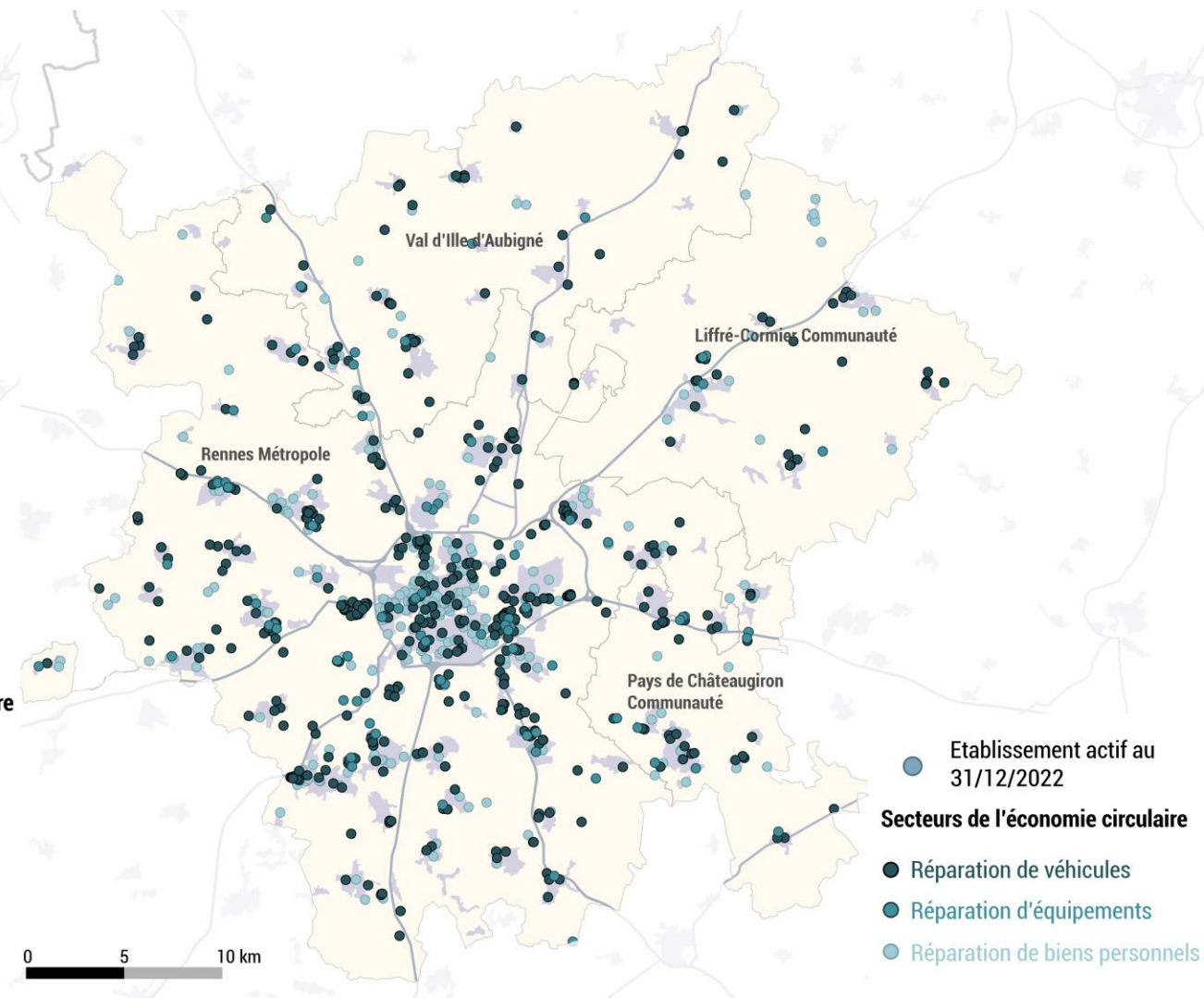
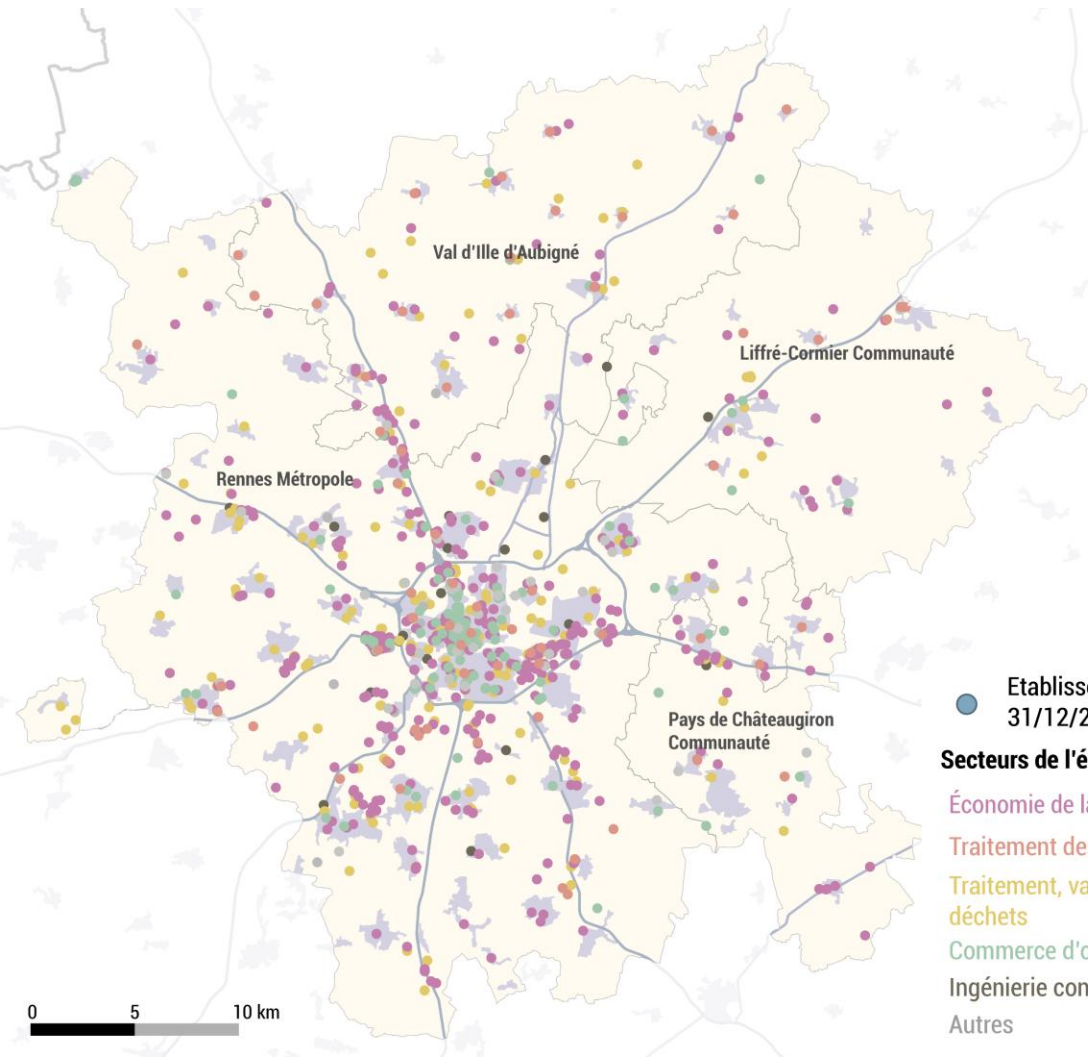


Sources : Répertoire Sirene Insee, GIP-MDS, retraitements Audiar.

| 85% des emplois circulaires sont implantés en ZAE

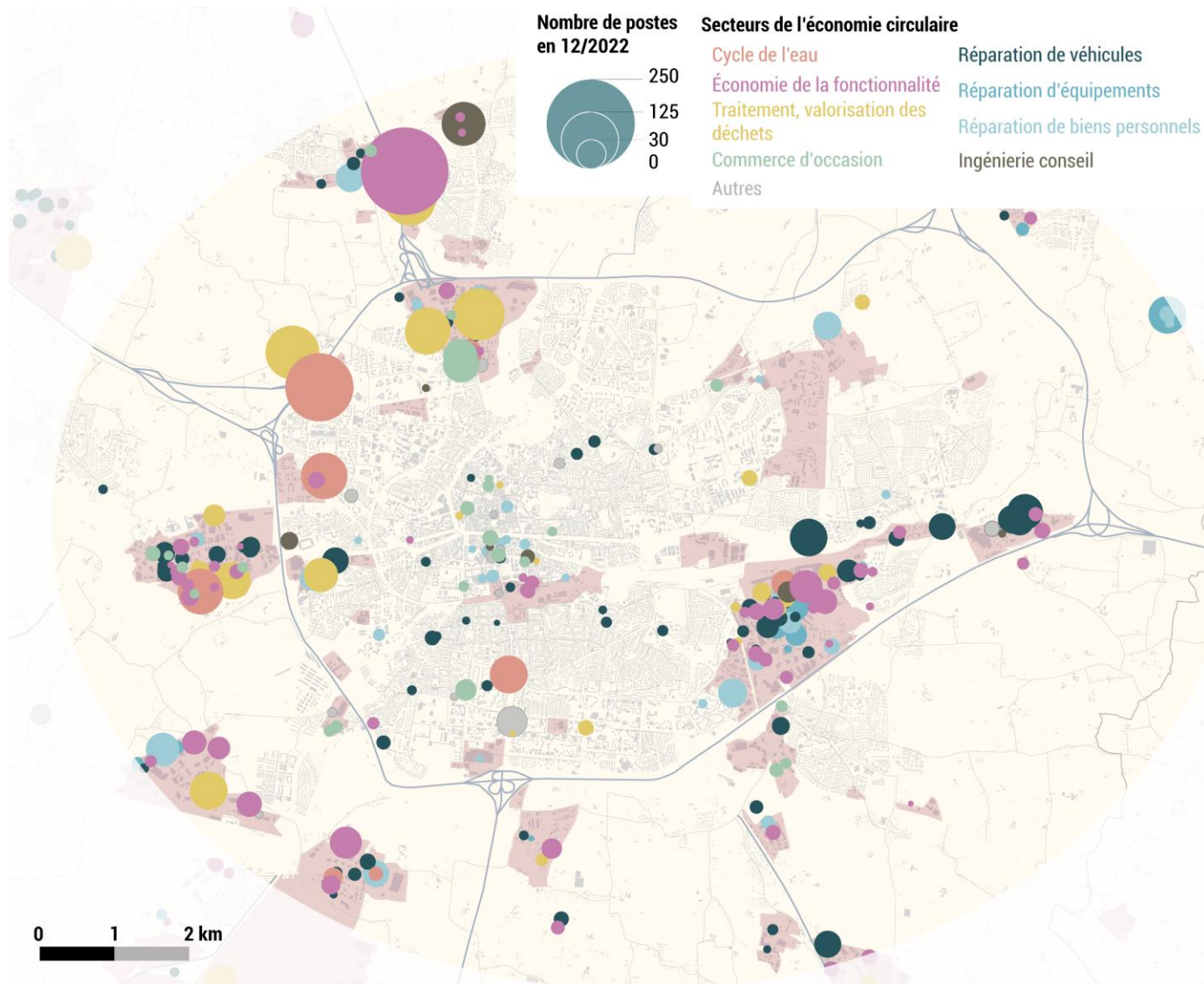


| 45% des établissements sont dans le tissu urbain mixte



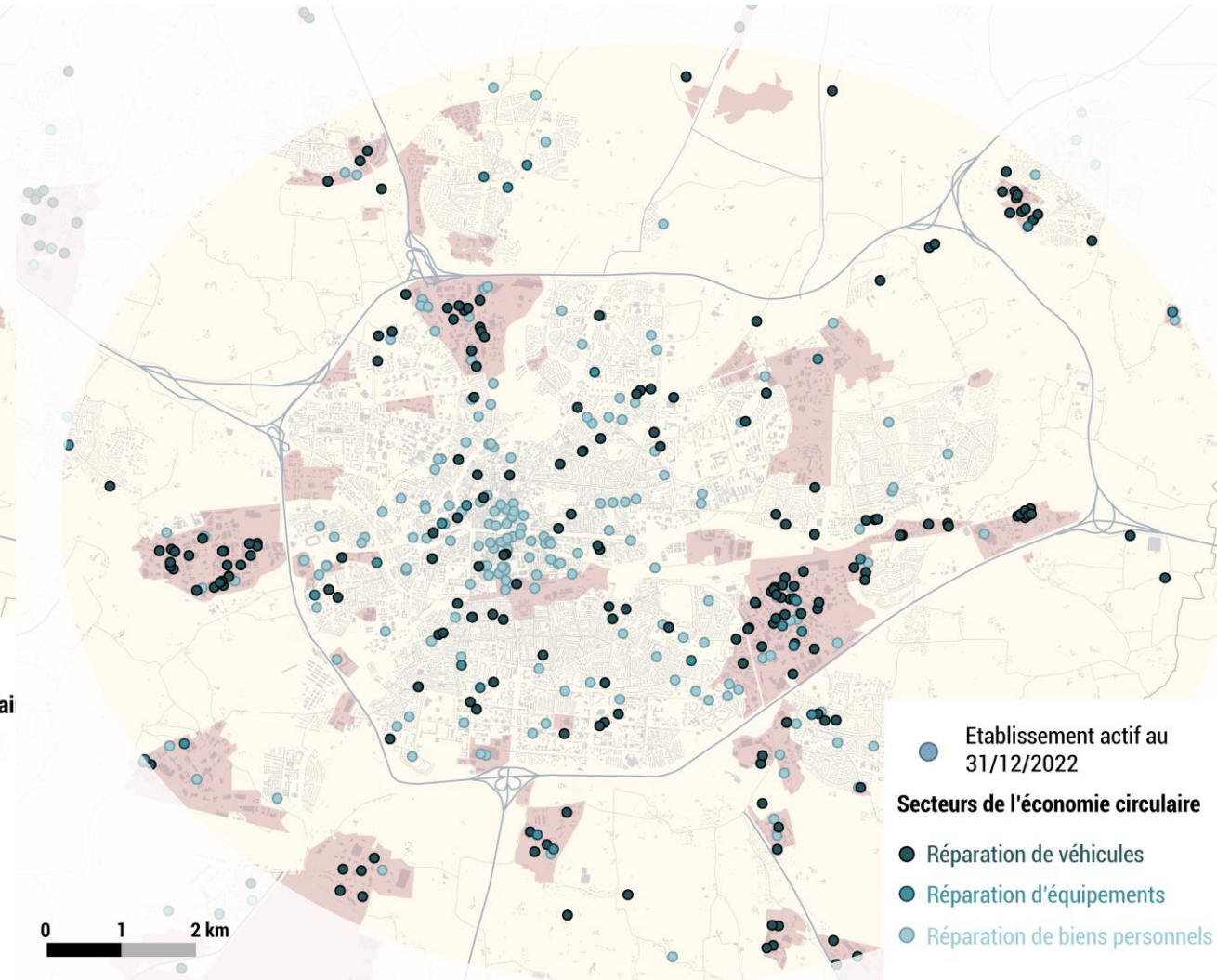
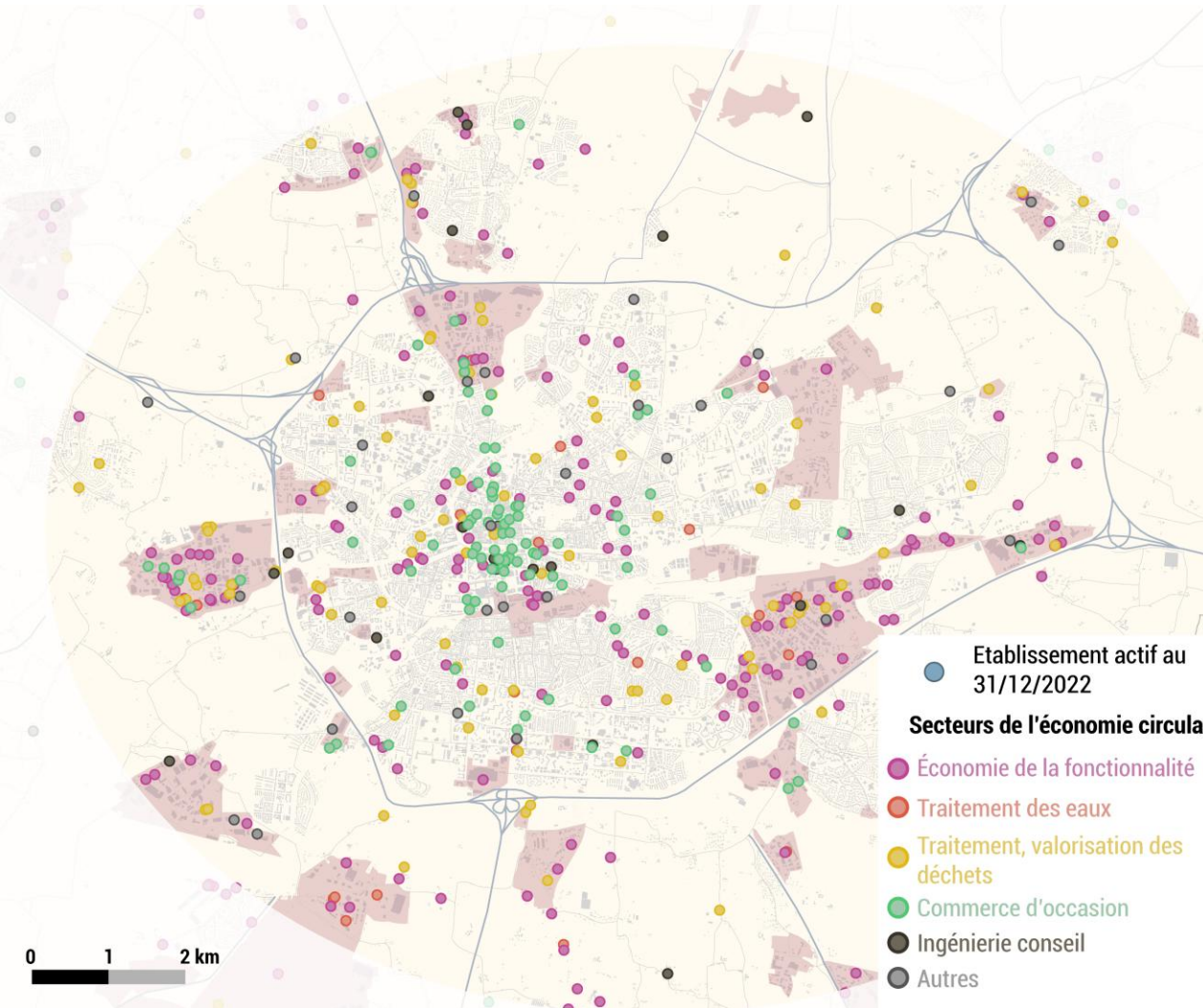
Les réparateurs de bien domestiques, les commerces d'occasion = 79% et 85% en tissu urbain mixte

Focus cœur de métropole



56 % des emplois et 46 % des établissements circulaires sont situés au cœur de la métropole.

| Focus cœur de métropole



| Une hausse des effectifs de +35% en 16 ans

• Entre 2006 et 2022 :

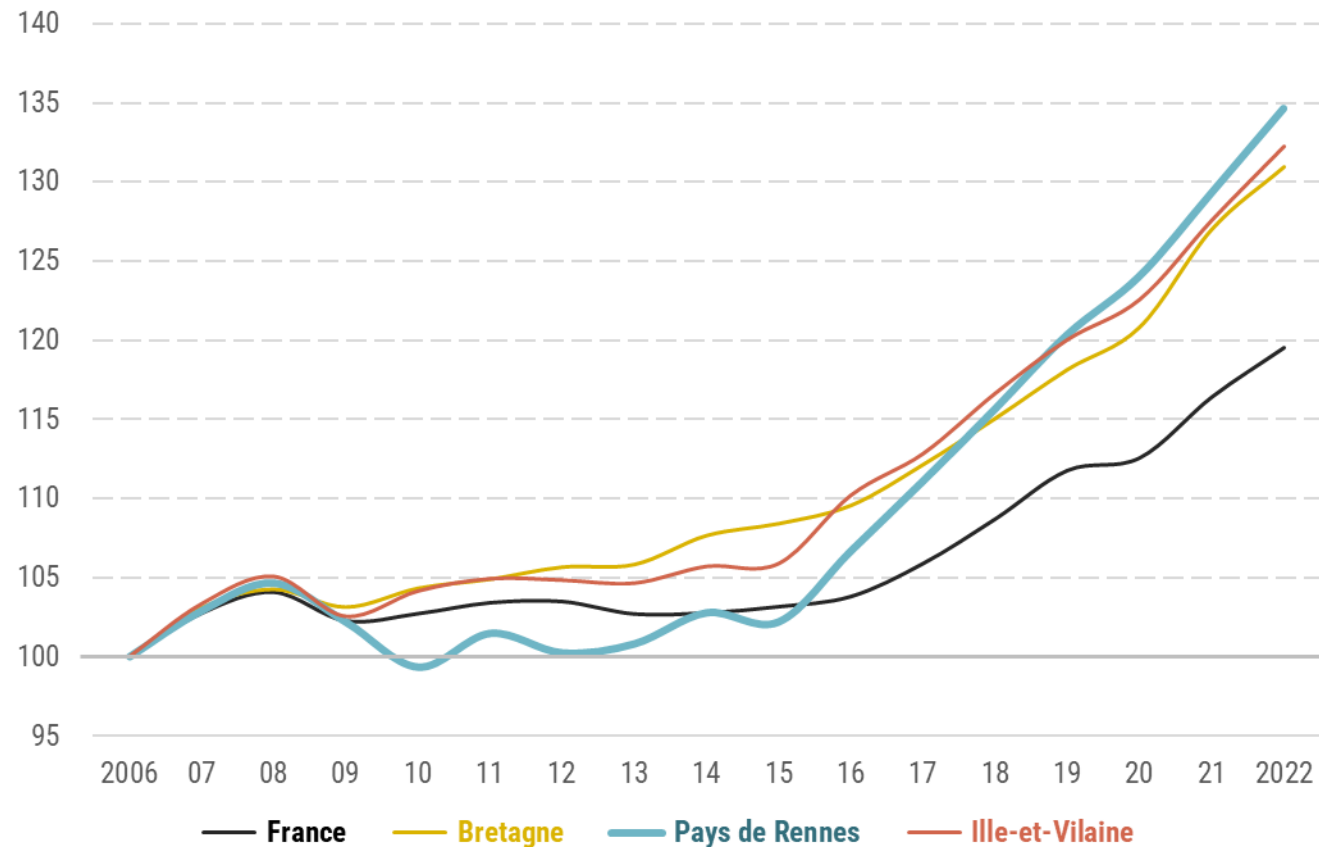
- +35% dans le Pays de Rennes
- +32% en Ille-et-Vilaine
- +31% en Bretagne
- +20% en France

+1 600 emplois salariés depuis 2006 dans le Pays de Rennes provenant à

- 33% des activités de traitement des déchets
- 38 % de l'économie de la fonctionnalité
- 40 % des activités de réparation

Le reste de l'économie privée : +24% entre 2006 et 2022 dans le Pays de Rennes

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ENTRE 2006 ET 2022



Sources : Répertoire Sirene Insee, GIP-MDS, retraitements Audiar.

Le métabolisme territorial

du Pays de Rennes

UTOPIES®

L'économie circulaire sous l'angle du métabolisme de l'économie

La notion de « **métabolisme socio-économique** » désigne la manière avec laquelle les sociétés humaines prélèvent des ressources naturelles, les transforment, les utilisent et les rejettent dans l'environnement. On applique ici cette lecture à un territoire (**métabolisme territorial**).

Le modèle **Locanomics** d'Utopies intègre une méthodologie de territorialisation de l'empreinte matière et de l'empreinte carbone.

Les flux sont mesurés en euros, en emplois, en contenu matières et émissions de GES.

Importations :

Valeur en €, tonnes de matières importées, impact GES importés



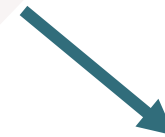
Demande locale

Des ménages, administrations publiques, entreprises, associations



Production locale :

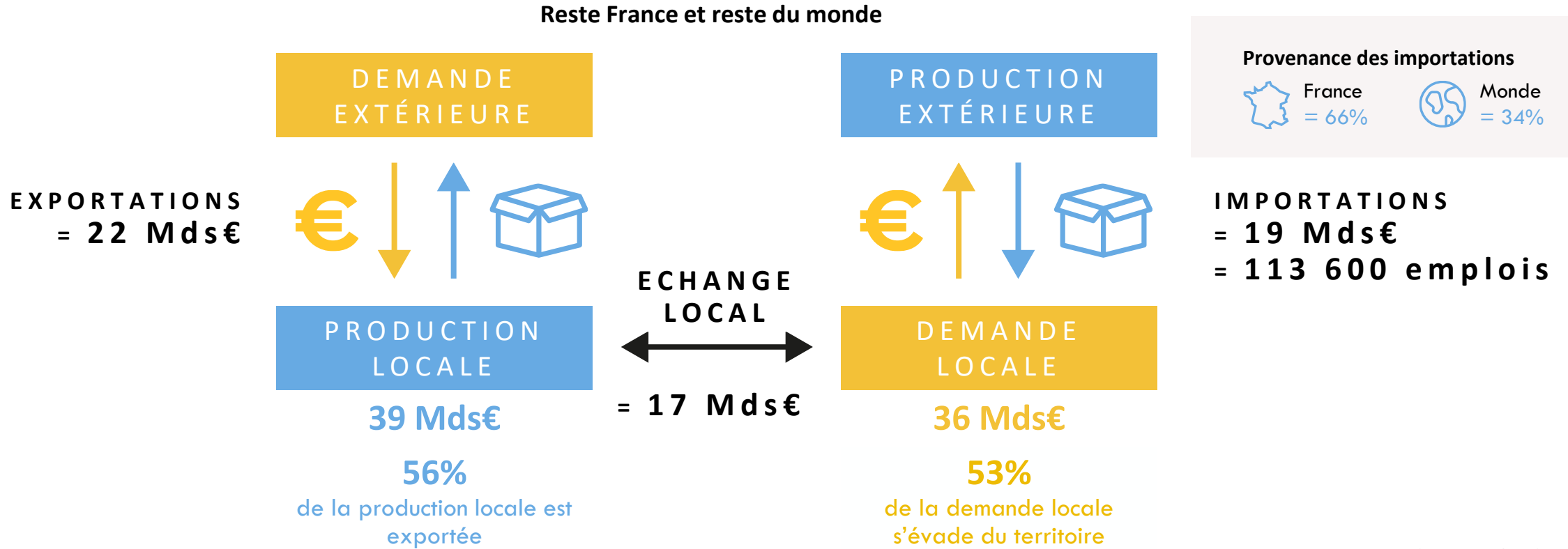
Ce qui est produit localement : en €, en tonnes matières, en tonnes eq. CO2 émis



Exportations :

Demande extérieure en euros, en tonnes matières et eq. CO2 - consommés ailleurs

Les chiffres clés de l'économie locale



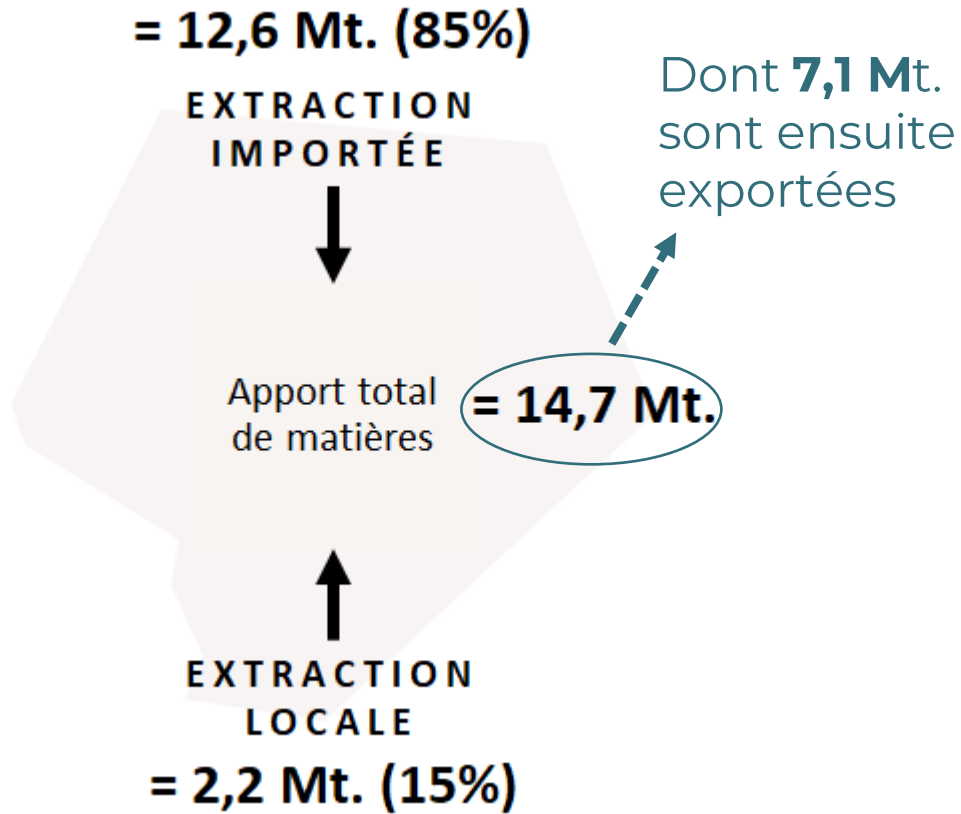
Source: UTOPIES, Locanomics

Le Pays de Rennes est **exportateur net** (22Mds € vs 19 Mds €)

53% de la demande locale s'évade du territoire (19 Mds €)

34 % des importations du territoire proviennent de l'étranger

15 millions de tonnes de matières mobilisées par an

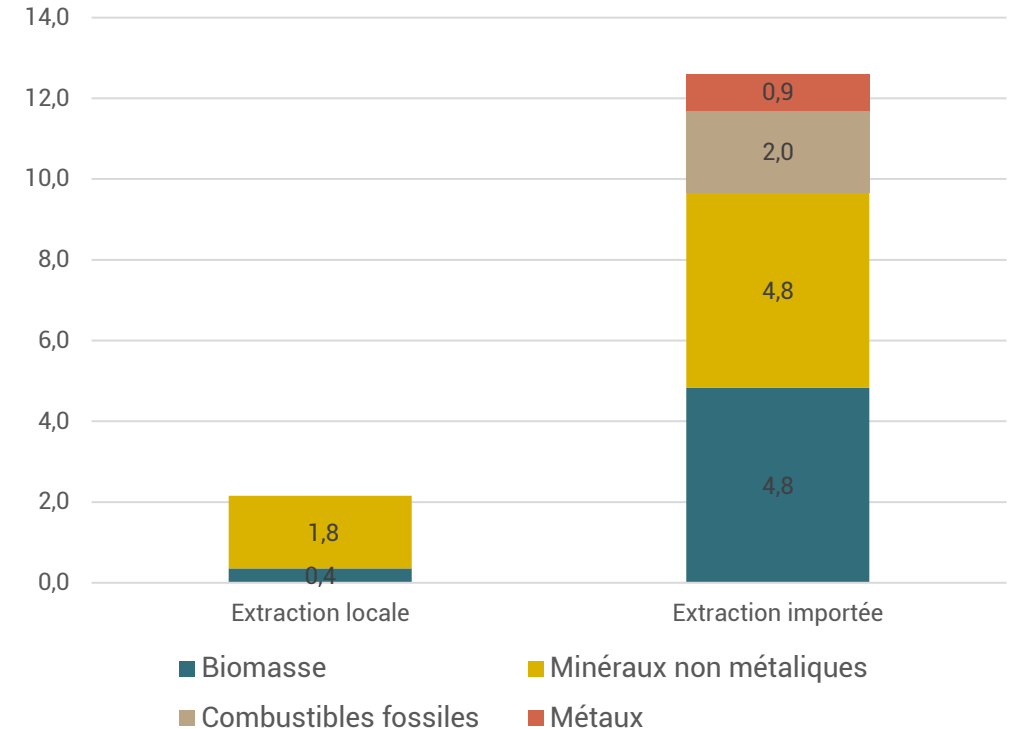


Seuls 15 % des besoins de matières sont fournies par le territoire.

Une empreinte matière de **7,6 millions de tonnes soit 13,6 t/hab** (14 t/hab en France).

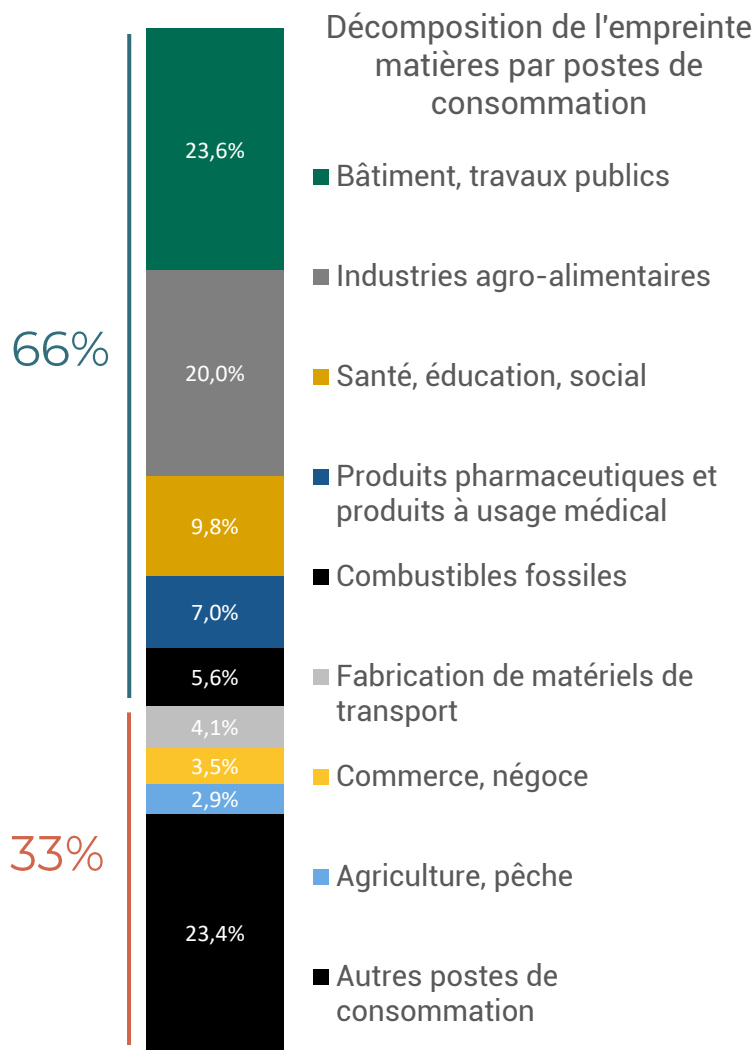
Objectif de soutenabilité : entre 3 et 6 t/hab

Décomposition de l'apport total de matières :
extraction locale et de l'extraction importée
(en millions de tonnes)



Les consommations locales : **45% de minéraux non métalliques**, **35% biomasse**, **14% combustibles fossiles** et **6% de métaux**.

L'alimentation et la construction représentent une large partie de l'empreinte matières



7,6 Mt

consommées localement,

dont

72 %

sont importées

Cinq secteurs concentrent les deux tiers de l'empreinte matière du Pays de Rennes

- Le **BTP**, premier poste, qui domine l'empreinte minéraux non métalliques et l'empreinte métallique ;
- Les **produits alimentaires** (agricoles et agroalimentaires), qui concentrent l'empreinte biomasse ;
- Les services de **santé-éducation-social** ;
- Les **produits de santé** ;
- Les **combustibles fossiles**, qui concentrent par définition l'empreinte combustibles fossiles ;
- Les **matériels de transports**, qui présentent une « empreinte métaux » élevée ;

Les 25 secteurs qui importent le plus de matières

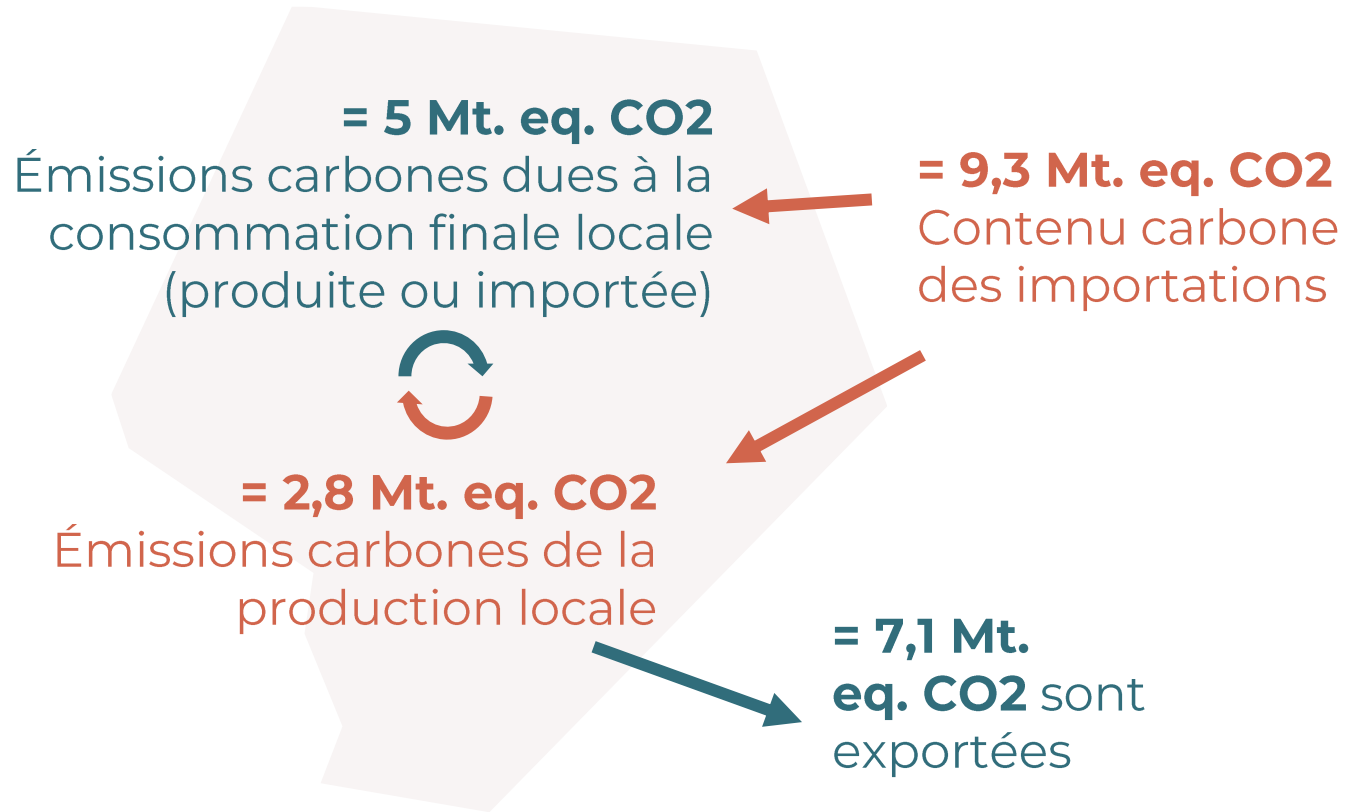
Importations en tonnes de matières

SECTEURS FOURNISSEURS	TOTAL	Combustibles fossiles	Minerais métalliques	Minéraux non métalliques	Biomasse
Agriculture, pêche	2 504 981	32 108	11 337	82 000	2 379 535
Industries agro-alimentaires	1 471 951	58 779	20 121	173 679	1 219 371
Bâtiment, travaux publics	912 880	62 505	67 681	703 143	79 551
Combustibles fossiles	739 393	601 933	17 047	80 930	39 482
Produits minéraux, matériaux de construction	710 486	30 780	18 769	642 387	18 551
Activités extractives	669 182	130 886	47 089	483 339	7 868
Chimie	658 454	162 288	29 073	397 948	69 144
Fabrication de matériels de transport	631 661	120 242	121 975	322 488	66 955
Métallurgie	497 148	87 884	164 765	216 273	28 225
Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	453 447	46 240	28 653	340 692	37 862
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	412 146	76 925	95 259	192 220	47 742
Services spécialisés, scientifiques et techniques	275 249	46 631	21 020	114 281	93 336
Fabrication d'équipements électriques	250 375	45 963	66 409	109 531	28 472
Transports / Logistique	248 335	95 184	23 150	89 809	40 192
Produits en plastique et caoutchouc	244 426	39 632	16 017	149 906	38 871
Foresterie, travail du bois, meubles	239 202	22 032	12 282	50 859	154 028
Electricité	235 440	132 603	10 461	70 105	22 271
Fabrication de machines et équipements professionnels	178 319	38 594	49 462	75 519	14 745
Papier, carton, imprimerie	168 056	23 404	7 797	92 707	44 148
Commerce, négoce	157 155	31 853	12 379	67 204	45 719
Information / Communication	128 105	24 801	8 377	53 381	41 547
Textile, habillement, chaussure	114 372	21 904	6 818	47 339	38 311
Santé, éducation, social	113 537	17 767	9 195	51 870	34 705
Services support aux entreprises	109 761	20 919	8 705	42 639	37 498
Fabrication d'autres biens manufacturés	95 047	16 389	17 403	45 450	15 805

Dix postes d'importation représentent les $\frac{3}{4}$ des matières contenues dans les importations du Pays de Rennes.

- Les **produits agricoles** et **agroalimentaires** dominent toutes matières confondues (et en particulier biomasse)
- Le **BTP** et les **matériaux de construction** représentent le deuxième secteur le plus importateur de matières
- Le **matériel de transport** et les **produits électroniques** et informatiques sont les plus chargés en métaux

Des émissions importées supérieures aux émissions territoriales



On compte les émissions de GES là **où la consommation finale a lieu.**

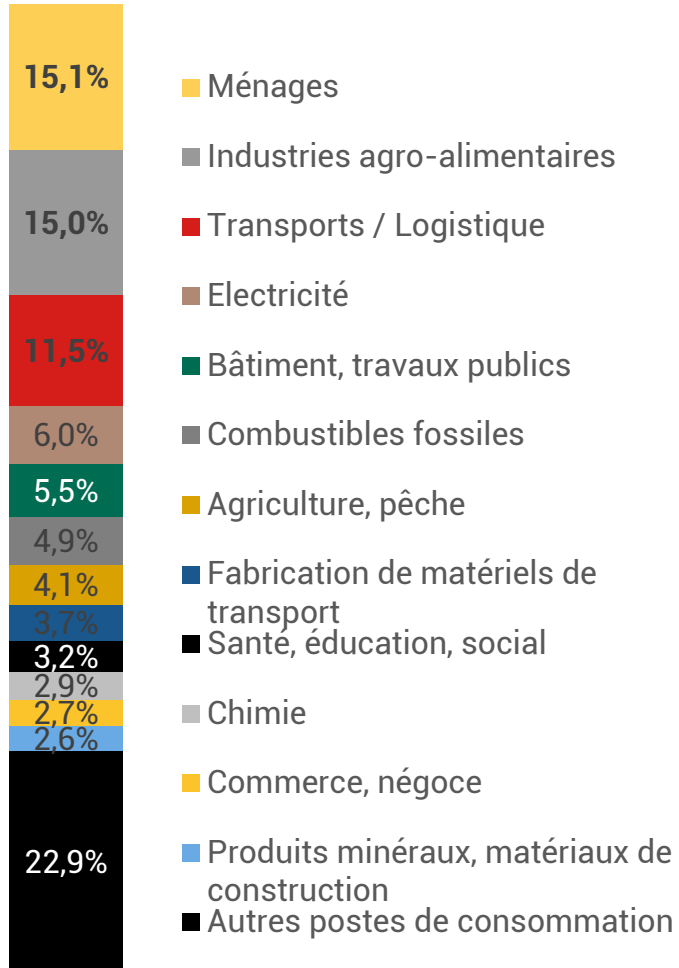
L'empreinte carbone du Pays de Rennes est estimée à **5 millions de tonnes par an** soit **9 t/hab**, soit un niveau similaire à celui observé à l'échelle de la France en 2022.

Une partie des importations sert à la consommation finale locale ou aux exportations. Idem pour la production locale.

L'objectif de soutenabilité est de **2 t/hab** [1,6 t (hypothèse basse) et 2,8 t (hypothèse haute) entre aujourd'hui et 2100 (CGDD, 2020)]

L'empreinte carbone de la consommation finale locale

Décomposition de l'empreinte carbone par postes de consommation



5 Mt eq. CO2

Produites par la consommation finale du Pays de Rennes, dont

77 %

Part des **émissions importées** dans l'empreinte carbone

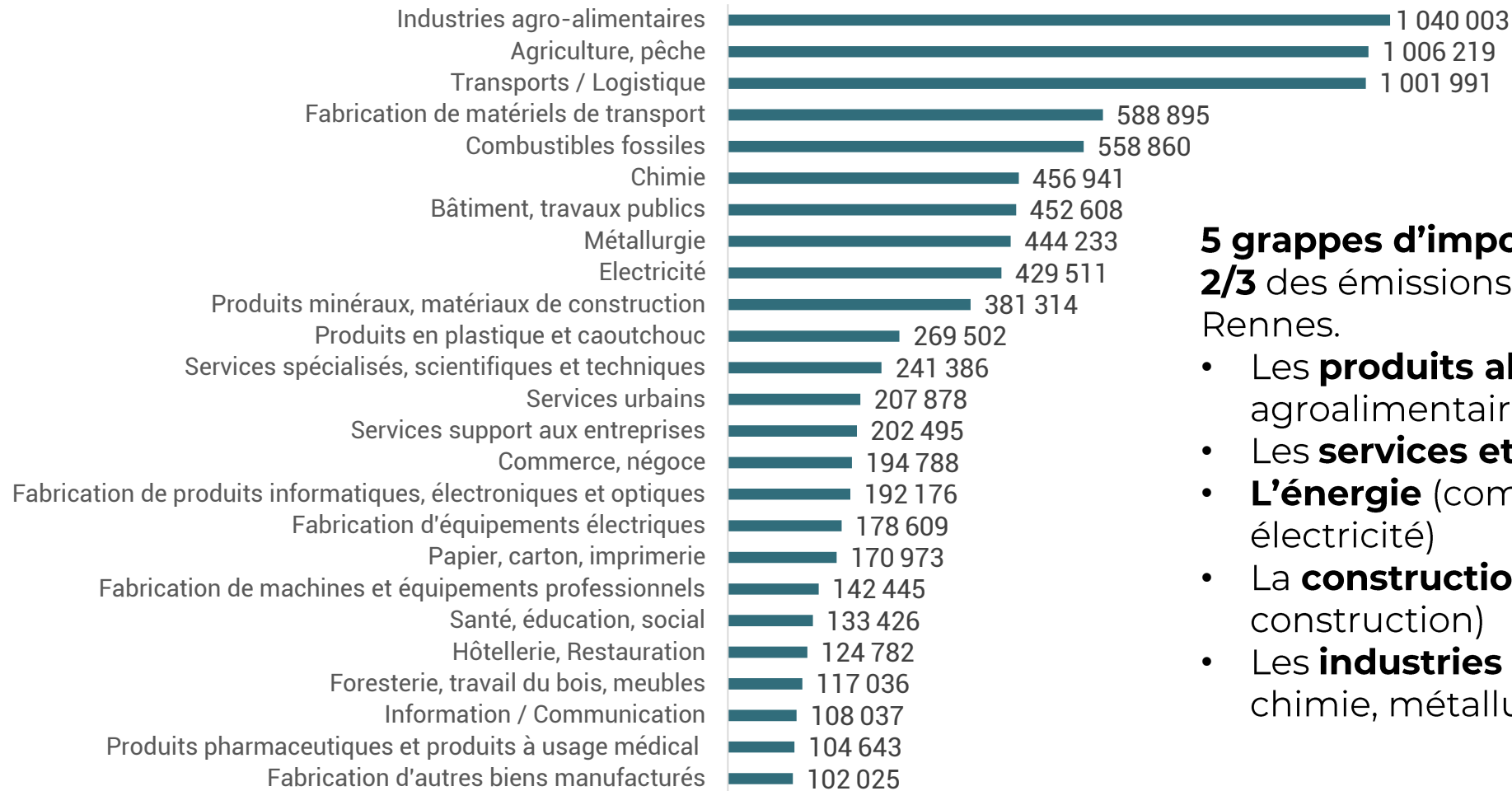
Les émissions directes des **ménages** pèsent 15% de l'empreinte carbone du Pays de Rennes (logements et véhicules personnels à combustibles fossiles)

La consommation de **produits alimentaires** (agroalimentaire, agricoles et pêche) représente 19,1 % de l'empreinte carbone locale

Les **émissions importées** – liées aux biens et services consommés qui ont été produits dans le reste de la France ou à l'étranger – représentent les 3/4 de l'empreinte.

Trois secteurs pèsent lourds dans les émissions importées

TOP 25 des importations les émettrices de GES (en tonnes équivalent carbone)



5 grappes d'importations représentent les **2/3** des émissions importées du Pays de Rennes.

- Les **produits alimentaires** (agricoles et agroalimentaires) ;
- Les **services et matériels de transports**
- **L'énergie** (combustibles fossiles et électricité)
- La **construction** (BTP et matériaux de construction)
- Les **industries intensives** en énergie : chimie, métallurgie.

| A retenir

- Le Pays de Rennes est largement dépendant des **matières provenant de l'extérieur (85%)** en particulier pour les produits agricoles, les IAA et la construction
- La demande locale et les exportations mobilisent près de **15 millions de tonnes de matières par an**
- L'alimentation et la construction représentent une large partie de **l'empreinte matière totale**
- Une **empreinte matières par habitant** proche de à la moyenne nationale, mais largement supérieure au seuil de soutenabilité
- Des **émissions importées** largement supérieures aux **émissions territoriales**
- L'alimentation, l'énergie et les transports pèsent lourd dans les émissions importées
- Une **empreinte carbone par habitant** inférieure à la moyenne nationale, mais largement supérieure au seuil de soutenabilité
- Au-delà de la décarbonation des biens et services consommés, la **sobriété des modes de consommation** apparaît indispensable pour atteindre l'objectif de neutralité carbone.
- Négliger **l'enjeu de réduction des émissions importées** revient à passer à côté d'une large partie de l'enjeu climatique.

Économie circulaire et SCoT

quelques leviers pour soutenir l'économie circulaire

I Que prévoit la loi ?

Article L141-5 du code de l'urbanisme

Version en vigueur depuis le 01 avril 2021

Dans un principe de gestion économe du sol, le **document d'orientation et d'objectifs** fixe les orientations et les objectifs en matière de :

1. **Développement économique et d'activités, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et en visant une répartition équilibrée entre les territoires ;**
2. Préservation et développement d'une activité agricole respectant les sols ainsi que l'environnement et tenant compte des besoins alimentaires ;
3. Localisations préférentielles des commerces dans les polarités existantes et à proximité des lieux de vie, des secteurs de revitalisation des centres-villes, des transports et préservation environnementale, paysagère et architecturale des entrées de villes.

| Que prévoit le SRADDET ?

Objectif 13 du SRADDET- Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

- **13.1 : Accélérer le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité**

Il s'agit de favoriser l'émergence de nouveaux produits et services partout en Bretagne, s'appuyant sur les principes de l'économie de la fonctionnalité, reposant sur de nouveaux modèles économiques ou valorisant l'économie circulaire. Ils sont pourvoyeurs de nouvelles activités, de nouveaux métiers et de nouveaux emplois.

- **13.4 : Consolider et développer les filières bretonnes de valorisation et de transformation des déchets en ressource, en respectant la hiérarchie des modes de traitement**

La Bretagne dispose d'entreprises de transformation de déchets en nouveaux produits (papiers/cartons pour refaire de l'emballage ou des isolants ; déchets de bois pour faire des panneaux de particules ; ...). Il s'agit de veiller à garantir et à consolider leur approvisionnement en matières qu'elles vont transformer, et à développer de nouvelles filières de transformation à partir de gisements bretons de déchets (en limitant les contraintes de déplacement de matières).

| Que prévoit le SRADDET ?

Fascicule des règles : Règle II-7 Déchets et économie circulaire

Atteindre le 0 enfouissement puis viser le 0 déchets à l'horizon 2040

« Les documents d'urbanisme préservent la destination des emplacements fonciers des installations existantes de traitement de déchets, sauf à prévoir des surfaces équivalentes si un changement de destination des sites existants s'impose. **Ils prévoient les emplacements fonciers nécessaires aux équipements de collecte et de traitement de proximité des déchets programmés sur leur territoire.**

Selon les potentiels et besoins du territoire, **les documents d'urbanisme peuvent prévoir la localisation des nouvelles installations adaptées en matière d'économie circulaire**, de développement des matériaux biosourcés, de valorisation et d'écologie industrielle. »

I Quelques leviers à actionner dans le SCoT ?

Réserver du foncier pour l'économie circulaire

- Réserver du foncier pérenne et transitoire pour accueillir des espaces mutualisés de stockage pour le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets (plateformes d'économie circulaire)
- Favoriser et organiser l'installation d'un maillage d'équipements dédiés à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets dans l'ensemble du Pays (points de collecte de proximité, déchèteries, centres de tri et de transformation, ressourceries, plateformes de compostage, méthaniseurs, etc.).

Rendre les zones d'activités plus « circulaires »

- Encourager dans les ZAE l'écologie industrielle et territoriale, la collecte mutualisée des déchets le partage d'équipements, les systèmes énergétiques mutualisés.
- Soutenir l'implantation en zones d'activités d'acteurs de la réparation, du recyclage, du réemploi, de commerces spécialisés dans la seconde main – notamment appartenant à l'ESS

I Quelques leviers à actionner dans le SCoT ?

Limiter la production de déchets

Encourager l'ensemble des initiatives locales visant une économie circulaire des déchets. Inscrire le territoire dans la démarche des 3 R : Réduire, Réutiliser et Recycler.

Développer le modèle de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Développer la consommation des produits du réemploi et des matières premières secondaires issues du recyclage

Encourager le tri et augmenter les capacités de tri du territoire

« Encourager le tri systématique des déchets »

« Augmenter la capacité de tri et recyclage du territoire »

« Mobiliser et animer une plateforme en ligne besoins-ressources »

→ Organiser et structurer une filière dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement (PRPGD)

I Quelques leviers à actionner dans le SCoT ?

Encourager le recyclage et le recours au réemploi dans la construction et l'aménagement

- Soutenir l'implantation de plateformes de réemploi, d'unités de production de matériaux au plus près des chantiers
- Utiliser en priorité les matériaux issus du réemploi, la réutilisation et le recyclage des déblais et matériaux dans les opérations d'aménagement et de construction (encourager la dépose préservante, favoriser la réutilisation des matériaux sur site)
- Préconiser l'utilisation de matériaux plus facilement recyclables
- Privilégier les matériaux biosourcés et géosourcés
- Prévoir l'évolutivité et la réversibilité des bâtiments (anticiper les changements de destination, les reconfigurations)